



RAPPORT 2022

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



PRÉAMBULE

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service afin de favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

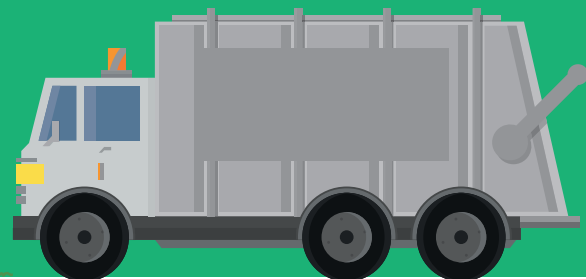
Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « gestion des déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Chaque année, le Président de Pévèle Carembault présente donc à son assemblée, un rapport annuel sur le prix et la qualité (RAPQ) du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les éléments suivants concernent l'exercice 2022.

LA CONCERTATION

La Commission Consultative des Services Publics Locaux déchets ménagers (CCSPL) est composée d'élus et d'associations. Elle se réunit notamment afin d'émettre un avis sur le Rapport Annuel du service public de prévention et de gestion des déchets.



ÉDITO



Pour le service public de « gestion des déchets » de Pévèle Carembault, l'année 2022 a été marquée par **plusieurs facteurs favorables** :

- Forte baisse des tonnages collectés par rapport à 2021 : biodéchets en porte à porte (-20%), déchets collectés en déchèterie (-32%) et ordures ménagères (-3%)... soit une baisse globale de 18% des tonnages collectés.
- Démarrage du contrôle d'accès en déchèterie avec un badge.
- Intensification des dotations en composteurs individuels.

L'année 2022 du service de gestion des déchets a également été marquée par des facteurs défavorables :

- Forte augmentation des coûts de traitement suite au renouvellement du marché d'incinération des ordures ménagères (+70% / 2021).
- Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur l'enfouissement et l'incinération.
- Augmentation des coûts de collecte et de traitement liée aux révisions des prix contractuels (hausse indices gasoil et services).

En conséquence, le budget du service de gestion des déchets a très légèrement augmenté. Cela a été financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

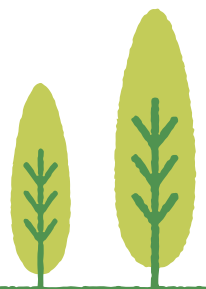
Enfin, Pévèle Carembault a poursuivi la concertation et les réflexions en délibérant, en novembre 2022, sur son futur schéma de collecte à effet au 1er janvier 2024. Il doit permettre de maintenir les coûts dans un contexte haussier et d'optimiser le service au regard des contraintes réglementaires, des enjeux environnementaux, tout en répondant aux aspirations nouvelles des usagers qui sont de plus en plus nombreux à considérer que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Luc FOUTRY

Président de
Pévèle Carembault

Bruno RUSINEK

Vice-Président de Pévèle Carembault
chargé de la collecte et du traitement des déchets, de la
politique zéro déchet et du Plan Climat-Air-Energie Territorial



SOMMAIRE

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES 6

CHAPITRE 1 - LE TERRITOIRE DESSERVI 7

1.1 / Présentation du périmètre 7

1.2 / Les compétences 8

1.3 / Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement 8

CHAPITRE 2 - LA PRÉVENTION DES DÉCHETS 9

2.1 / Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 9

2.2 / Description des actions de prévention des déchets et indicateurs associés 9

2.2.1 Les actions 2021 9

2.2.2 Elaboration d'un PLPDMA 11

CHAPITRE 3 - LA COLLECTE DES DÉCHETS 13

3.1 / Précollecte 13

3.1.1 Précollecte en porte à porte 13

3.1.2 Précollecte en bornes d'apport volontaire 14

3.1.3 Précollecte en déchèteries 15

3.2 / Organisation de la collecte en porte à porte 16

3.2.1 Spécifications de la collecte 16

3.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers 16

3.2.3 Fréquence de collecte 16

3.2.4 La collecte hippomobile des biodéchets sur 3 communes 16

3.2.5 Evolution de l'organisation de la collecte 16

3.3 / Focus sur les déchèteries 17

3.3.1 Jours et heures d'ouverture 17

3.3.2 Convention avec la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour l'accès aux déchèteries 17

3.3.3 Evolution du service : déploiement de la carte d'accès en déchèterie 17

CHAPITRE 4 - LA COLLECTE DES DÉCHETS - BILAN 19

4.1 / Les tonnages collectés en porte à porte et en bornes à verre 19

4.2 / Les tonnages collectés en déchèteries 19

4.3 / Les déchets verts des communes 19

4.4 / Evolution des tonnages 19

4.5 / Performance de collecte 20

4.6 / Composition de la poubelle d'ordures ménagères 21

CHAPITRE 5 - LE TRAITEMENT DES DÉCHETS - ORGANISATION 22

5.1 / Localisation des unités de traitement pour les déchets collectés en porte à porte 22

5.2 / Type et lieu des traitements 23

CHAPITRE 6 - TRAITEMENT DES DÉCHETS – BILAN	24
6.1 / Taux global de valorisation	24
6.2 / Refus de tri	24
6.3 / Performance énergétique	24

CHAPITRE 7 - L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS	25
7.1 / Bilan des emplois générés par le service de collecte et traitement des déchets	25
7.2 / Sécurité au travail	25

CHAPITRE 8 - LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE	26
8.1 / Moyens d'informations	26
8.2 / Suivi des réclamations et demandes	27
8.2.1 Numéro Vert Esterra	35
8.2.2 Numéro Vert SULO	35
8.2.3 Boite mail du service gestion des déchets	36

PARTIE 2 : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

28

CHAPITRE 9 - MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS	29
9.1 / Les modalités d'exploitation	29
9.2 / Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	29

CHAPITRE 10 - BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT	30
10.1 / Montant annuel des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	30
10.2 / La taxe TGAP	31
10.3 / Les recettes des Eco Organismes	31
10.4 / Les recettes de revente de matériaux	32
10.5 / Le coût aidé du service public de gestion des déchets	32
10.6 / Les indicateurs financiers	33
10.7 / Le financement du service	34
10.8 / Evolution du taux de TEOM	34

CHAPITRE 11 - ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	35
--	-----------

CHAPITRE 12 - PERSPECTIVES	36
-----------------------------------	-----------



PARTIE 1

LES INDICATEURS TECHNIQUES

De quoi parle-t-on ?

L'évolution récente du secteur des déchets a généré des changements importants dans leur gestion technique au sein des territoires. La prévention des déchets prend de l'ampleur.

Elle vise à éviter la production de déchets, ce qui permet de réduire les coûts et l'impact environnemental liés aux déchets. Des collectes séparées sont mises en place et les modes de traitement évoluent. L'ensemble de ces facteurs rend parfois le service public de prévention et de gestion des déchets complexe à appréhender pour les agents, les entreprises et le grand public.

L'enjeu de cette partie portant sur les indicateurs techniques est de proposer au lecteur une vision d'ensemble du service : son organisation sur le territoire, les déchets pris en charge, les modes de traitement, et les tonnages concernés.



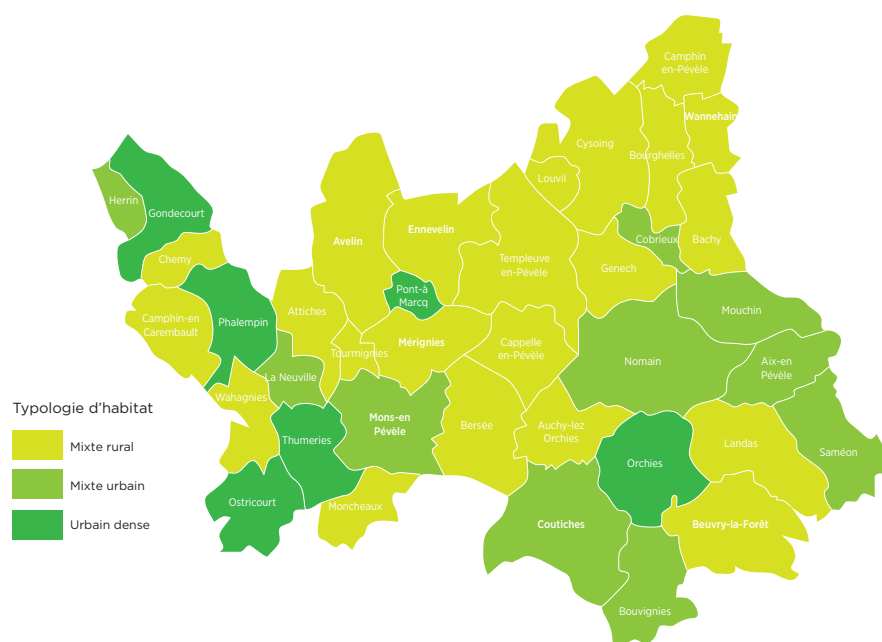
CHAPITRE 1 : LE TERRITOIRE DESSERVI

1.1 Présentation du périmètre

La Communauté de communes Pévèle Carembault, créée au 1^{er} janvier 2014, est située dans le département du Nord (59). Elle rassemble 38 communes soit **96 383 habitants** (INSEE 2022 municipale). De typologie **mixte à dominante urbaine**, la collectivité est dynamisée par la proximité de la Métropole Européenne de Lille. Son tissu économique est important.



Carte du territoire



Typologie d'habitat par commune

Typologie « mixte à dominante urbaine » avec toutefois 22 communes classées en mixte rural

1.2 Les compétences

Depuis le 14 mars 2020, Pévèle Carembault assure la compétence globale « gestion des déchets », comprenant 3 volets :

- Prévention
- Collecte
- Traitement

Avant cette date, le traitement était assuré par un syndicat intercommunal (le SYMIDEME). De son côté la collecte était assurée par Pévèle Carembault (29 communes) et par un autre syndicat appelé le SIRIOM (9 communes). Pévèle Carembault a également réalisé des actions de prévention.

1.3 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

1.3.1 / Les services et déchets pris en charge par le service communautaire hors déchèteries :

FLUX DE COLLECTE	MODE DE COLLECTE	EXUTOIRE DE LA COLLECTE : TRAITEMENT
Ordures Ménagères Résiduelles	Porte à porte	Incinération
Collecte sélective des emballages (hors verre)	Porte à porte	Centre de tri
Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts	Porte à porte	Unité de compostage
Verre	Bornes d'apport volontaire (PAV)	Verrerie
Encombrants	Porte à porte	Centre de tri

1.3.2 / Les services et déchets pris en charge par le service communautaire dans les déchèteries :



Pévèle Carembault possède trois déchèteries : Genech, Thumeries et Orchies

Pour les ménages-particuliers, les déchets suivants sont acceptés :

- déchets encombrants (meubles, canapés, matelas, ...)
- plastiques durs et souples
- déchets de jardin et déchets verts
- verre
- ferrailles et métaux non ferreux
- cartons, papiers
- bois
- meubles et éléments d'ameublement
- gravats et matériaux de démolition ou de bricolage
- déchets de plâtre issus du bricolage
- huiles végétales usagées (friture)
- huiles de vidanges (sans PCB)
- batteries
- piles et accumulateurs
- lampes à décharges et à LED : tubes fluorescents, lampes fluo-compactes, lampes LED, ...
- radiographies médicales
- textiles : vêtements, chaussures et linge de maison
- cartouches d'encre
- pneumatiques sans jantes de VL, camionnettes ou 4x4
- déchets diffus spécifiques DDS (Peintures, vernis, teintures, acides, bases, colles, résines, mastics, solvants, graisses, hydrocarbures,

- aérosols, produits de traitement du bois, produits de traitement des métaux, produits mercuriels, produits phytosanitaires, filtres à huile et filtres à gazoil de voitures et véhicules deux roues...)
- emballages vides des déchets diffus spécifiques
- déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : télévisions, ordinateurs, gros électroménager froid et hors froid, petits appareils ménagers, tout appareil fonctionnant à l'électricité ou avec des piles
- déchets d'amiante issus de l'activité domestique des ménages (plaques ondulées, tubes et canalisations)

Pour les professionnels et administrations, les déchets acceptés peuvent différer.

Le détail et les conditions d'accès sont disponibles dans le règlement intérieur :

<https://www.pevelecarembault.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets/dechetteries>

CHAPITRE 2 : LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Pourquoi présenter les actions de prévention des déchets sur le territoire ?

La notion de prévention apparaît déjà dans la directive européenne 75/442/CEE amendée par la directive 91/156/CE :

« Les Etats membres prennent des mesures appropriées pour promouvoir en premier lieu, la prévention ou la réduction de la production des déchets et de leur nocivité. »

La définition de la prévention des déchets est donnée dans la directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant les directives 75/439/CEE, 91/689/CEE et 2006/12/CE :

« Prévention : les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet en réduisant :

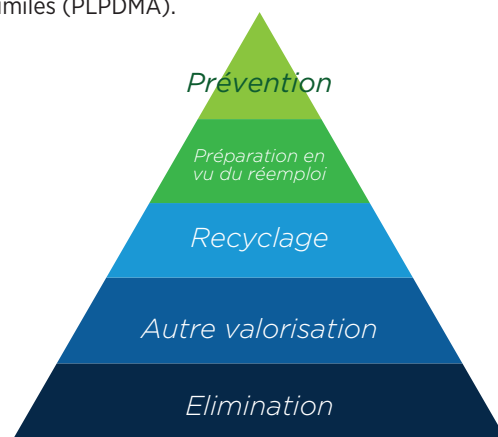
- a) La quantité des déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits ;*
- b) Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ; ou*
- c) La teneur en substances nocives des matières et produits. »*

L'article 4 de cette même directive précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets et place la prévention en priorité.

La prévention permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités représentent également une économie pour le service de gestion des déchets de la collectivité et, au final, pour le consommateur-contributeur qui en assure le financement.

Il est donc essentiel de présenter les actions de prévention dans le rapport annuel, leur raison d'être et leurs effets.

Les collectivités ont désormais l'obligation d'être couvertes par des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).



2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Dans une logique de réduction des déchets cet indice doit être inférieur à 100 et baisser d'une année sur l'autre.

Pour Pévèle Carembault, les ratios sont les suivants :

- Ratio tonnage par hab 2010 : 802 kg/hab/an (source rapport

annuel SYMIDEME 2010)

- Ratio tonnage par hab 2022 : 684 kg/hab/an

- L'indice de réduction 2022 /2010 est de 85

Cet indice est bien inférieur à 100. Cela s'explique par la forte baisse des tonnages constatée en 2022. (cf 4.4).

2.2 Description des actions de prévention des déchets et indicateurs associés

2.2.1 / Les actions 2022

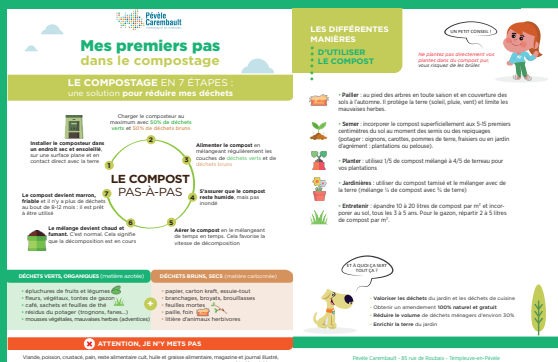
2.2.1.1 Le compostage à domicile

Le compostage à domicile présente un intérêt environnemental et financier majeur dans le cadre de la gestion des déchets. Il permet de :

- Valoriser les déchets du jardin et les déchets de cuisine
- Obtenir un amendement 100% naturel et gratuit
- Réduire le volume de déchets ménagers d'environ 30%
- Réduire les coûts de traitement des déchets résiduels
- Enrichir la terre du jardin

Au regard de la quantité encore trop importante de déchets organiques présente dans nos ordures ménagères, Pévèle Carembault a décidé de doter gratuitement les foyers de son territoire de composteurs individuels.

En 2022, elle a proposé des ateliers animés par 4 guides composteurs. À l'issue de l'atelier et après avoir signé une charte, l'habitant repart avec un composteur d'environ 400 litres et un bioseau de 10 litres.



En 2022, ce sont 24 ateliers gratuits en présentiel qui ont permis de doter près de 620 foyers (+40% / 2021).

Désormais, près de 3 400 foyers sont équipés sur Pêvèle Carembault, soit env 10% des foyers potentiels.

Nouveauté : depuis 2022, les composteurs fournis sont en bois et non plus en plastique.

Dans la même démarche, les cimetières communaux ont été équipés de composteurs collectifs pour y valoriser les fleurs, feuilles...

Au total 29 communes sont équipées pour un total de 150 composteurs collectifs dans les cimetières.



2.2.1.2 Les ateliers Zéro Déchet

La démarche Zéro Déchet, Zéro gaspillage, est un ensemble de pratiques que l'on peut mettre en place pour réduire les déchets (emballages, plastiques, produits à usage unique...) et le gaspillage (des objets, des ressources, alimentaire...). Et ainsi contribuer à réduire les problèmes environnementaux et sanitaires qu'ils posent. Le Zéro Déchet, c'est aussi une vision de la société et un projet politique.

L'objectif Zéro Déchet à la maison est souvent un point de départ vers la découverte d'autres pratiques écologiques, ou une première étape avant des actions plus collectives. Pour répondre à cet objectif, Pêvèle Carembault a organisé 35 ateliers gratuits sur 12 thématiques différentes :

- Cosmétique adulte
- Soins bébé
- Conférence alimentation: manger bien pour consommer moins
- Faire ses produits ménagers soi-même
- Parents/enfants, création de cosmétique
- Conférence sur les huiles essentielles et ses enjeux écologiques
- Création de cosmétiques ados
- Ma routine beauté minimaliste
- Création de Bee Wrap Tawashi et Furoshiki
- Initiation à l'utilisation de couches lavables
- Conférence sur l'hygiène féminine
- Ateliers et conférences sur la lutte contre le gaspillage alimentaire

En tout, les ateliers ont réuni 373 participants sur 18 communes du territoire.

Les prestations ont été assurées par trois structures : My Little tree (Templeuve-en-Pêvèle) / Don de Soie (Cysoing) / Pêvèle Carembault Zéro Déchet (Pont-à-Marcq).

2.2.1.3 Visite centre de tri

Afin de rendre concret et de donner du sens au geste de tri, Pêvèle Carembault organise des visites du centre de tri du SYMEVAD à Evin-Malmaison (62). Disposant d'un parcours pédagogique adapté au public d'enfants, les animateurs expliquent où vont les déchets après la collecte, et ce qu'ils deviennent.

En 2022, et 2023, 24 classes sont venues visiter le centre de tri du SYMEVAD (CM1 et CM2), soit 16 communes concernées et 600 élèves sensibilisés.

Pêvèle Carembault a pris en charge le coût du transport des enfants en bus.

2.2.2 / Elaboration d'un PLPDMA

En 2022, les habitants de Pévèle Carembault ont produit 65 469 tonnes de déchets dont une partie a été incinérée (29 %) et enfouie (11%). Ces déchets représentent des coûts réels pour la collectivité et pour l'environnement alors qu'ils auraient pu devenir des ressources : transformés, réparés, échangés ou même évités par des gestes simples de la part des habitants et des professionnels du territoire.

La prévention des déchets représente ainsi un enjeu majeur pour Pévèle Carembault qui doit faire face à son échelle à la raréfaction des matières premières et à la surconsommation qui s'ajoutent à l'augmentation constante de la production de déchets. En effet, Pévèle Carembault a besoin d'anticiper les impacts économiques, environnementaux et sociaux qui y sont liés. Pour répondre à ses multiples enjeux, elle s'engage dans un PLPDMA : un plan visant à favoriser l'économie circulaire du territoire, à limiter la production de déchets en créant des boucles locales de matières ou d'énergie de manière durable.

Ce plan se veut collaboratif, fédérateur et il s'agira d'accompagner les habitants dans leur changement de pratiques ainsi que les acteurs locaux dans une démarche de prévention de leur déchet.

A l'échelle régionale, la Région Hauts-de-France a adopté son Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) en 2019 et il se décompose en 2 grandes thématiques : la prévention des déchets / les gestes de tri et la gestion des déchets (collecte, valorisation et élimination). C'est la 1ère thématique qui concerne le PLPDMA.

SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET LES GESTES DE TRI

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets fixe 5 objectifs :

- Réduire de 83 kg/hab/an la production de l'ensemble des Déchets Ménagers Assimilés en 2031 par rapport à 2010 soit - 13% entre 2010 et 2031
- Stabiliser les déchets d'activités économiques (DAE)
- Diminuer la production de biodéchets de 500 000 t d'ici 2031 par rapport à 2015 (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire)
- Généraliser le tri à la source des biodéchets d'ici 2025
- Diminuer la production de déchets du BTP et développer le réemploi in situ pour atteindre 70 % de valorisation de ces déchets d'ici 2020 puis stabiliser la production d'ici 2031

Ils sont déclinés en 5 orientations :

- Renforcer l'exemplarité des acteurs publics
- Contribuer à la transformation des modes de consommation des citoyens et acteurs économiques assimilés
- Contribuer à la transformation des modes de production et de consommation des acteurs économiques - hors biodéchets et BTP
- Déployer le tri à la source des biodéchets des activités économiques
- Contribuer à l'évolution des modes de production et de consommation du BTP

Gouvernance du PLPDMA pour Pévèle Carembault :

Elle est composée d'une CCES et d'un comité de pilotage.

La Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi (CCES) :

Afin d'élaborer son PLPDMA et conformément à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement, Pévèle Carembault a réuni une CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan d'actions) composée d'élus, acteurs locaux et institutions publiques pour être représentative du territoire :

Collège élus locaux

- Président de Pévèle Carembault
- Vice-Président en charge des déchets
- Vice-Président en charge du développement économique
- Vice-Président en charge des scolaires

Collège institutions

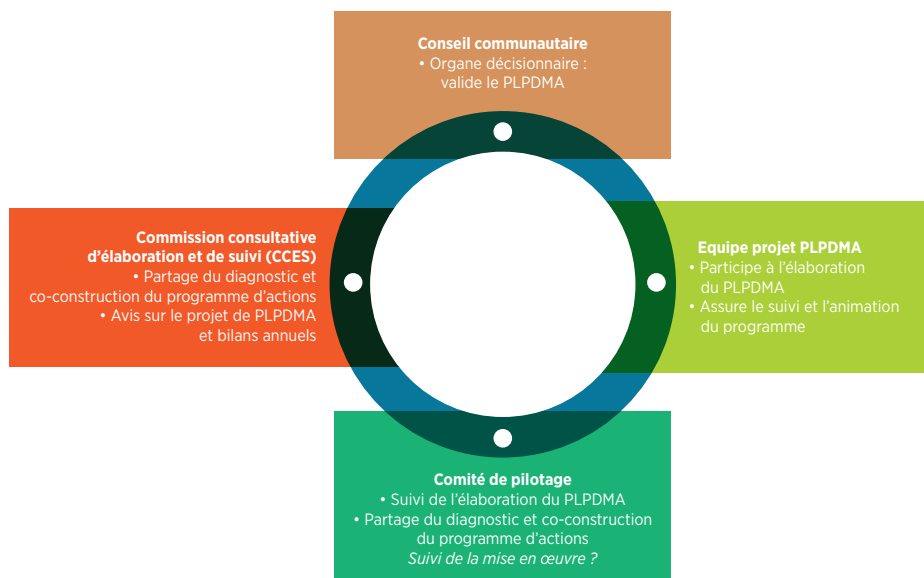
- Représentant Région Hauts-de-France
- Représentant Conseil départemental du Nord
- Représentants Chambres consulaires : CAPEB, CMA, CRESS Hauts-de-France

Collège Etat / collectivités

- Représentant Ademe Hauts-de-France
- Directeur Général des Services - Pévèle Carembault
- Responsable du pôle déchets - Pévèle Carembault

Collège Société civile

Associations : MRES, Collectif Pévèle ZD et DD, Pévèle Carembault ZD, Don de soie, Repair'Café de Nomain, Guide composteur, la Maison du Jardin, ANEC. Acteurs économiques : Ethique et vrac, Un autre monde, Leclerc Templeuve. Bailleurs : Maisons et cités, Partenord, Vilogia, SRCJ, SIA, LTO Habitat (groupe SA), Logimétropole, Habitat du Nord, Norevie et SA du Hainaut



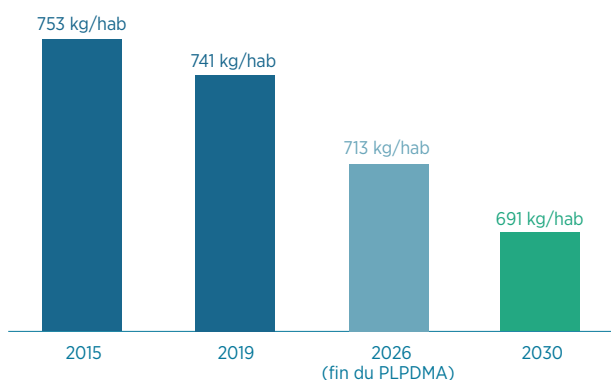
Le comité de pilotage :

Composé d'élus, il a participé à l'élaboration du PLPDMA : partage du diagnostic, co-construction du plan d'actions en prenant en compte l'avis de la CCES. Il pourra suivre la mise en œuvre du PLPDMA.

Les objectifs du PLPDMA :

Les objectifs quantitatifs de ce premier PLPDMA respectent les objectifs les plus ambitieux ; soit les objectifs nationaux définis par la loi AGECE.

Ci-dessous, l'objectif appliqué aux ratios de Pévèle Carembault : à noter, les quantités de déchets produits en 2010 ne sont pas connues sur le territoire de Pévèle Carembault. L'objectif de réduction de 15 % entre 2010 et 2030 est donc décliné annuellement pour être appliqué aux ratios connus du territoire.



Objectif national (Loi AGECE)

- 15 % de DMA entre 2010 et 2030

Déclinaison annuelle

- 0,75 % de DMA par an

Organisation de l'élaboration du PLPDMA :

Pour la réalisation de son PLPDMA, Pévèle Carembault a fait le choix de retenir 6 axes thématiques et 3 axes transversaux. Les axes sont déclinés en 32 actions :

Axe 1	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention et du tri des déchets	4 actions
Axe 2	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	4 actions
Axe 3	Lutter contre le gaspillage alimentaire	4 actions
Axe 4	Augmenter la durée de vie des produits	5 actions
Axe 5	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	4 actions
Axe 6	Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	6 actions
Axe 7	Réduire les déchets dangereux des ménages (DDM)	1 action
Axe 8	Réduire les déchets des entreprises	2 actions
Axe 9	Mettre en place des instruments économiques	2 actions

Bilan du PLPDMA :

Le PLPDMA a été délibéré début 2022. Sa mise en œuvre a débuté en 2022.

CHAPITRE 3 : LA COLLECTE DES DÉCHETS

Pourquoi présenter l'organisation de la collecte des déchets ?

La collecte des déchets, sur un territoire donné, constitue le maillon essentiel entre le lieu de production des déchets et le site de leur traitement. Il est important de présenter l'organisation du service pour cette étape de gestion et plus particulièrement le

niveau de couverture de la population, les équipements dédiés ainsi que les fréquences de collecte. Cette section du rapport permettra de porter à la connaissance du lecteur l'ensemble de l'infrastructure mise en place pour collecter les déchets pris en charge par le service public.

3.1 Précollecte

Il s'agit de définir ce qu'est la précollecte, c'est-à-dire l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité.

Les principaux moyens de précollecte sont :

- Le bac (poubelle)
- Le sac
- La borne d'apport volontaire (PAV)
- La benne en déchèterie

3.1.1 / Précollecte en porte à porte

3.1.1.1 Moyens déployés

TYPE DE DÉCHETS	TYPE DE CONTENANTS	CARACTÉRISTIQUES	NOMBRE
Ordures ménagères	Contenants libres : bacs ou sacs non fournis par Pèvèle Carembault		Sans objet
Emballages recyclables et journaux, revues et magazines	Bac fourni par Pèvèle Carembault	Bac couvercle jaune (nouvelle dotation) Bac couvercle bleu Bac couvercle bordeaux/bleu	47 154
Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts	Bac fourni par Pèvèle Carembault	Bac vert	40 006

3.1.1.2 Les règles de dotation

Bac de collecte des emballages recyclables et journaux, revues et magazines :

PRODUCTION SELON LES FOYERS	RÈGLE DOTATION ACTUELLE
1 personne	140 L
2 personnes	180 L
3 personnes	
4 personnes	240 L
5 personnes	
6+	360 L
Immeubles	25 L/pers/sem

Bac vert pour les biodéchets :

PRODUCTION SELON LES FOYERS	RÈGLE DOTATION ACTUELLE
1 personne	140 L
2 personnes	
3 personnes	
4 personnes	
5 personnes	
6+	

En 2022, une tolérance est appliquée pour la présentation de déchets verts à côté du bac vert.

3.1.1.3 Les consignes de tri

Collecte des emballages recyclables et journaux, revues et magazines



Collecte des biodéchets



Il faut noter que la collectivité n'est pas passée en Extensions des Consignes de Tri (ECT). Elle y passera au 1er janvier 2023, et ce, en conformité avec l'échéance réglementaire

3.1.1.4 Evolution du parc de bacs

Nombre de bacs en place à fin 2020 : 84 272
 Nombre de bacs en place à fin 2021 : 85 670
 Nombre de bacs en place fin 2022 : 87 160
 Soit une augmentation de 1,7%

Achat de bacs 2022 : 1 853

- remplacements : bac volé, cassé, brûlé...
- nouvelles dotations ou changements de volume

3.1.2 / Précollecte en bornes d'apport volontaire

3.1.2.1 Moyens déployés

TYPE DE DÉCHETS	TYPE DE CONTENANTS	NOMBRE	RATIO
Verre	Borne à verre		1 borne / 411 hab
	Aérienne	123	
	Semi enterrée	10	
	Enterrée	103	

Dotation par rapport à la moyenne nationale

Ratio de 411 hab./ PAV plutôt bon à l'échelle de Pévèle Carembault par rapport aux ratios nationaux avec en outre :

- Pour l'ensemble du territoire la présence de PAV verre en déchèterie
- Pour les communes en périphérie (notamment les plus petites) des PAV frontaliers

Les dotations moyennes nationales (données CITEO 2009) sont de :

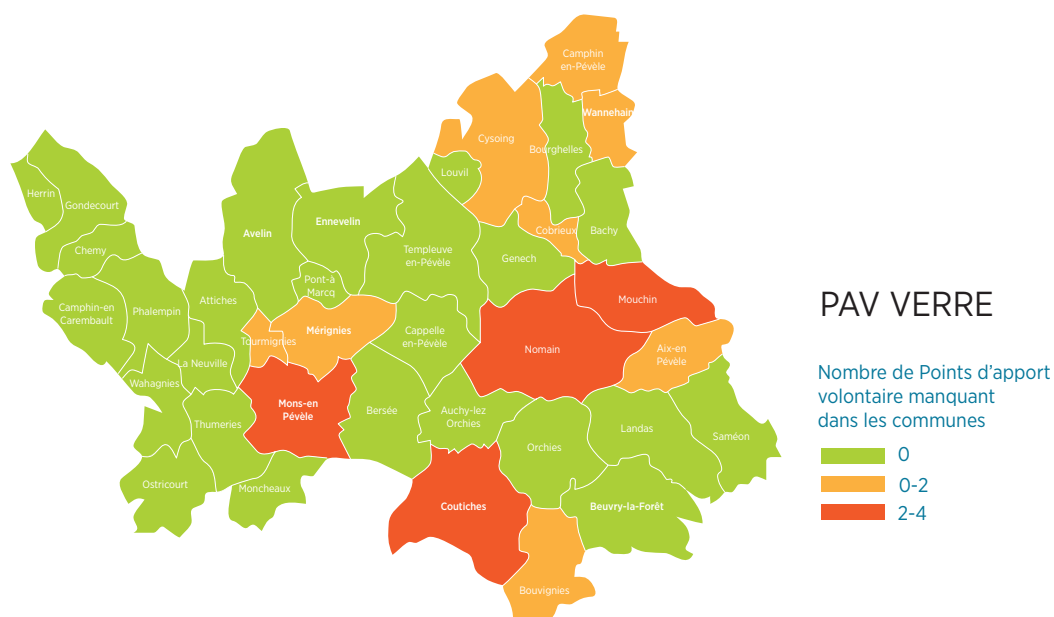
- 312 hab./PAV en milieu mixte rural
- 476 hab./PAV en milieu mixte urbain
- 810 hab./PAV en milieu urbain dense

Localisation des bornes à verre

<https://www.pevelecarembault.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets/collecte-du-verre>

Consignes de tri





3.1.3 / Précollecte en déchèteries

Pour l'ensemble des 3 déchèteries :

	NOMBRE DE CONTENANTS	TYPE CONTENANTS
Encombrants/tout venant	6	Benne
Gravats	3	Benne
Déchets verts	5	Benne
Bois	3	Benne
Cartons/papiers	3	Benne
Meubles/mobilier	2	Benne
Amiante ciment	2	Benne
Plâtre	3	Benne
Verre	6	Borne à verre
Ferraille	3	Benne
Huiles végétales	3	Borne à huile
Huiles minérales	3	Borne à huile
Batteries	3	Caisse palette
Textile	3	Borne Le Relais
Piles et accumulateurs	3	Borne à piles
Pneumatiques VL déjantés	3	Au sol dans le local
Radiographies	3	Bac 240 litres
Déchets ménagers spéciaux (*)	3	Caissette dans le local dédié
Cartouches d'encre	3	Bac ou carton
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	3	Caissettes palettes (petits objets) Au sol dans le local dédié (gros objets)

(*) Peintures, vernis, teintures, acides, bases, colles, résines, mastics, solvants, graisses, hydrocarbures, aérosols, produits de traitement du bois, produits de traitement des métaux, produits mercuriels, produits phytosanitaires, filtres à huile et filtres à gasoil de voitures et véhicules deux roues...

3.2 Organisation de la collecte en porte à porte

3.2.1 / Spécifications de la collecte

Selon le type de déchets collectés en porte à porte

	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	EMBALLAGES RECYCLABLES ET JOURNAUX	BIODÉCHETS	ENCOMBRANTS
Population desservie	96 683	96 683	96 683	96 683
Tonnage annuel 2022 (tonnes)	18 460	6 161	15 097	1 154
Distance parcourue pour la collecte	466 894 kms (19 camions)			
Couleur du bac	Sans objet	Couvercle jaune (nouvelle dotation) ou bleu ou bordeaux/bleu	Vert	Sans objet
Collecte séparative	non	x	x	x

3.2.2 / Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

Il n'y a pas de seuil de collecte pour les producteurs non ménagers.

3.2.3 / Fréquence de collecte

Ordures ménagères résiduelles	Emballages recyclables et journaux	Biodéchets du 1 ^{er} mars au 30 novembre	Biodéchets du 1 ^{er} décembre au 28 février	Encombrants 5 communes (*)	Encombrants 33 communes (*)
1 fois par semaine	1 fois toutes les 2 semaines	1 fois par semaine	1 fois par mois	Sur rdv possible (2 rdv/an max)	1 fois par an à date fixe

(*) cf paragraphe 3.2.4

3.2.4 / La collecte hippomobile des biodéchets sur 3 communes



Pévèle Carembault réalise en régie avec du personnel communautaire la collecte hippomobile des biodéchets sur 3 communes. Elle est réalisée avec des chevaux de la race Trait du Nord et deux bennes de collecte appartenant à Pévèle Carembault. Les 3 communes sont : Bachy, Beuvry-la-Forêt, Cappelle-en-Pévèle.

Les objectifs recherchés à travers cette expérimentation étaient :

- Valorisation de la filière équine du territoire
- Introduction du vivant dans nos communes
- Préservation de la race de chevaux de Trait du Nord
- Soutien de la filière économique locale

3.2.5 / Evolution de l'organisation de la collecte des encombrants

3.2.5.1 Poursuite Expérimentation sur cinq communes pour la collecte des encombrants sur rendez-vous.

Objectifs pour Pévèle Carembault et les mairies :

- Un service plus souple et plus proche des besoins des usagers,
- Élargissement des déchets « encombrants » pris en charge (réfrigérateur, lave-linge, cumulus...)
- Amélioration de la propreté de l'espace public
- Possibilité à terme de collecter le réemploi

Après 6 mois d'expérimentation 2021 avec un bilan très satisfaisant, cette collecte a été poursuivie en 2022 :

- 423 rendez-vous réalisés
- 140 kg/RDV
- Des consignes de tri respectées par les habitants
- Des rues propres après la collecte

Organisation proposée aux habitants des communes d'Attiches, Avelin, Mérignies, Pont-à-Marcq et Tourmignies :

ESTERRA

0806 900 116



2 RDV/an
RDV sous 3 semaines

Zone expérimentale

Attiches
Avelin
Mérignies
Pont-à-Marcq
Tourmignies



Usager non présent pour RDV
Dépôt la veille soir ou matin avant 7h



Literie, Mobilier,
Sanitaire, Huisseries, ...



DEEE : machine-laver,
frigo, cumulus, TV ...

3.3 Focus sur les déchèteries

3.3.1 / Jours et heures d'ouverture

Déchèteries de Genech, Orchies et Thumeries

du 1^{er} octobre au 31 mars

- Lundi au samedi : 9h à 11h45 et de 13h à 16h45
- Dimanche : 9h à 11h45

du 1^{er} avril au 30 septembre

- Lundi au samedi : 9h à 11h45 et de 13h à 18h45
- Dimanche : 9h à 11h45

Les déchèteries sont fermées les jours fériés (1^{er} janvier, lundi de Pâques, 1^{er} mai, jeudi de l'Ascension, 8 mai, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre et 25 décembre).

3.3.2 / Convention avec la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour l'accès aux déchèteries

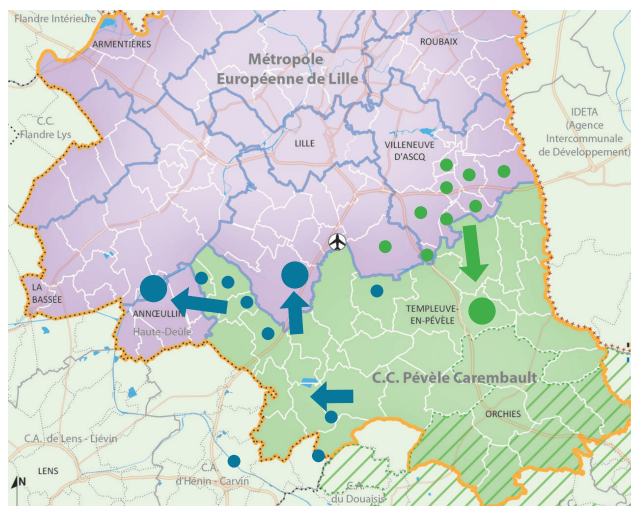
Une convention a été signée avec la MEL, à effet au 2 mai 2021, afin que les habitants de certaines communes de Pévèle Carembault puissent accéder aux déchèteries d'Annœullin et Seclin, selon les conditions définies par le règlement intérieur de la MEL.

Les communes concernées par cette autorisation sont : Attiches, Avelin, Camphin-en-Carembault, Chemy, Ennevelin, Gondecourt, Herrin et Phalempin. Et réciproquement, les habitants de certaines communes de la MEL peuvent accéder à la déchèterie de Genech aux mêmes conditions que les particuliers de Pévèle Carembault.

Les communes de la MEL concernées par cette autorisation sont : Anstaing, Baisieux, Bouvines, Chérengh, Fretin, Gruson, Péronne-en-Mélantois, Sainghin-en-Mélantois et Tressin.

Au 31 décembre 2022

- 1 718 foyers de la MEL avaient une carte déchèterie Pévèle Carembault
- 1 844 foyers de Pévèle Carembault avaient une carte MEL



3.3.3 / Evolution du service : déploiement de la carte d'accès en déchèterie

Le contrôle d'accès, via une carte, a été mis en place sur les 3 déchèteries à compter du :

- 1^{er} septembre 2021 pour les professionnels
- 1^{er} janvier 2022 pour les particuliers

Les objectifs sont les suivants :

- Limiter l'accès aux seuls usagers/habitants de Pévèle Carembault
- Facturer les apports des professionnels via un paiement en ligne
- Réguler les apports
- Recueillir des données pour mieux adapter le service
- Faciliter le travail des gardiens

L'inscription est à réalisée sur le portail :

<https://pevelecarembault.ecocito.com>

À titre d'exemple, le visuel des cartes d'accès pour les particuliers



Les conditions d'accès sont les suivantes :

PUBLICS	ACCÈS	NBR DE PASSAGES/ AN	VOLUME AUTORISÉ /JOUR	TARIF
Particuliers	Lun au Dim	26	2 m3 (*)	Gratuit
Collectivités	Lun au Ven	70	5 m3	Gratuit
Professionnels	Lun au Ven		5 m3	30 €TTC/m3
Associations (à but non lucratif)	Lun au Dim	26	2 m3 (*)	Gratuit
Associations (à but lucratif)	Lun au Ven		5 m3	30 €TTC/m3

* dérogation délivrée par Pévèle Carembault pour cas exceptionnel

L'ensemble de ces dispositions sont reprises dans le nouveau règlement intérieur des déchèteries téléchargeable sur le site internet de Pévèle Carembault :

<https://www.pevelecarembault.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets/dechetteries>

Au 31 décembre 2022, ont demandé et reçu leur carte d'accès :

- 31 216 particuliers
- 33 associations
- 66 administrations
- 228 professionnels

Cela a représenté 132 692 passages en déchèterie pour les habitants des 38 communes du territoire et 6 489 passages pour les habitants des 9 communes de la MEL.

Commune	Nombre de cartes	Nombre de passages	Commune	Nombre de cartes	Nombre de passages
AIX (59310)	454	2 116	LA NEUVILLE (59239)	241	1 010
ATTICHES (59551)	727	2 578	LANDAS (59310)	853	3 832
AUCHY-LEZ-ORCHIES (59310)	528	2 502	LOUVIL (59830)	332	1 718
AVELIN (59710)	797	2 297	MERIGNIES (59710)	1 121	4 407
BACHY (59830)	620	2 850	MONCHEAUX (59283)	598	2 849
BERSEE (59235)	771	2 927	MONS-EN-PEVELE (59246)	764	3 605
BEUVRY-LA-FORET (59310)	934	4 291	MOUCHIN (59310)	524	2 323
BOURGHELLES (59830)	577	2 629	NOMAIN (59310)	920	4 357
BOUVIGNIES (59870)	512	2 266	ORCHIES (59310)	2 861	12 931
CAMPHIN-EN-CAREMBAULT (59133)	404	965	OSTRICOURT (59162)	1 507	5 937
CAMPHIN-EN-PEVELE (59780)	695	2 051	PHALEMPIN (59133)	1 505	4 655
CAPPELLE-EN-PEVELE (59242)	745	3 211	PONT-A-MARCQ (59710)	940	3 095
CHEMY (59147)	89	38	SAMEON (59310)	549	2 249
COBRIEUX (59830)	208	1 043	TEMPLEUVE-EN-PEVELE (59242)	2 462	11 875
COUTICHES (59310)	1 138	5 321	THUMERIES (59239)	1 453	7 200
CYSOING (59830)	1 719	8 026	TOURMIGNIES (59551)	300	1 216
ENNEVELIN (59710)	796	3 390	WAHAGNIES (59261)	874	3 788
GENECH (59242)	942	5 495	WANNEHAIN (59830)	422	1 543
GONDECOURT (59147)	321	104	TOTAL TOUTES DÉCHÈTERIES CONFONDUES	31 216	132 692
HERRIN (59147)	13	2			

La carte d'accès permet également de connaître précisément des données de fréquentation.

Le bilan 2022 du nombre de passages par mois et par déchèterie est le suivant :

Commune	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	juin.	juil.	août.	sep.	oct.	nov.	déc.	Total
GENECH	2 677	2 972	4 274	4 605	4 522	4 739	6 066	5 839	5 000	5 490	4 100	4 152	54 436
ORCHIES	2 210	2 380	3 222	3 256	3 742	3 554	4 550	4 880	3 845	3 846	3 078	3 205	41 768
THUMERIES	1 785	1 847	3 197	2 902	3 082	3 093	4 139	4 247	3 438	3 481	2 652	2 625	36 488
Total	6 672	7 199	10 693	10 763	11 346	11 386	14 755	14 966	12 283	12 817	9 830	9 982	132 692

Sur l'année 2022, le nombre moyen de passages par usager ayant fréquenté la déchèterie est de 7.5.

CHAPITRE 4 : LA COLLECTE DES DÉCHETS – BILAN

4.1 Les tonnages collectés porte à porte et en bornes à verre

En tonnes pour 2022

FLUX DÉCHETS	TONNES 2022
Ordures ménagères	18 460
Recyclables hors verre (collecte sélective)	6 161
Verre (bornes à verre)	4 456
Biodéchets : déchets verts et déchets alimentaires	15 097
Encombrants	1 154
TOTAL	45 328

4.2 Les tonnages collectés en déchèteries

En tonnes pour 2022

Par déchèterie

DÉCHÈTERIE	TONNES 2022
Genech	8 510
Orchies	6 686
Thumeries	4 945
TOTAL	20 141

Par flux de déchets pour les 3 déchèteries

DÉCHETS	TONNES 2022
Ferraille	667,2
Végétaux	2 806
Cartons	828,5
Bois	2 285,2
Gravats	5 662,4
Encombrants	5 060,7
Déchets ménagers Spéciaux ECO DDS	113,7
Déchets ménagers Spéciaux HORS ECO DDS	49,2
D3E	646,2
DEA Eco Mobilier	1 307,6
Emballages souillés	11
Plâtre	552,6
Huile minérale	32,7
Huile végétale	8,4
Batteries	10,9
Verre	
Amiante ciment	186,2
Pneu	52,2
Pile	4
Radiographie	0,13
Cartouche d'encre	0,85
TOTAL	20 141,4

4.3 Les déchets verts des communes

Pévèle Carembault a passé un marché afin que les services techniques des communes puissent déposer directement leurs déchets d'espaces verts sur des sites de traitement par compostage.

Le total réceptionné et traité en 2022 est de **950 tonnes**.

4.4 Evolution des tonnages

TONNES	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Ordures ménagères	18 242	18 032	18 532	19 116	18 460	-3%
Recyclables hors verre (collecte sélective)	6 305	6 257	6 192	6 414	6 161	-4%
Verre (bornes à verre)	4 062	4 051	4 511	4 604	4 456	-3%
Encombrants	899	918	996	1 319	1 154	-13%
Biodéchets	16 269	15 880	13 976	18 914	15 097	-20%
Déchèteries Genech/ Orchies/Thumeries	25 808	23 177	22 770	29 520	20 141	-32%
TOTAL	71 585	68 315	66 977	79 886	65 469	-18%

4.5 Performance de collecte

Ratio de collecte en kg/hab/an de 2018 à 2022

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre habitants (INSEE municipale)	93 890	94 663	95 294	95 816	96 383
Ratio collecte en kg/ hab/an					
Ordures ménagères	194	190	194	200	193
Recyclables hors verre (collecte sélective)	67	66	65	67	64
Verre (bornes à verre)	43	43	47	48	47
Encombrants	10	10	10	14	12
Biodéchets	173	168	147	197	158
Déchèteries Genech/ Orchies/Thumeries	275	245	239	308	211
TOTAL	762	722	703	834	684

Le ratio global, après la forte hausse de 2021, a fortement baissé en 2022 : -18%

Il est à son plus bas niveau depuis 5 ans.

Cela concerne principalement :

- **Les biodéchets collectés en porte à porte : -20%**
- **Les déchets collectés en déchèterie : -32%**

Deux facteurs majeurs peuvent expliquer cette forte baisse des tonnages :

- La mise en place de la carte d'accès en déchèterie
- La météo défavorable à la production des déchets verts collectés en porte à porte et en déchèterie.

On constate également une légère baisse des ordures ménagères (-3%) après des années de hausse.

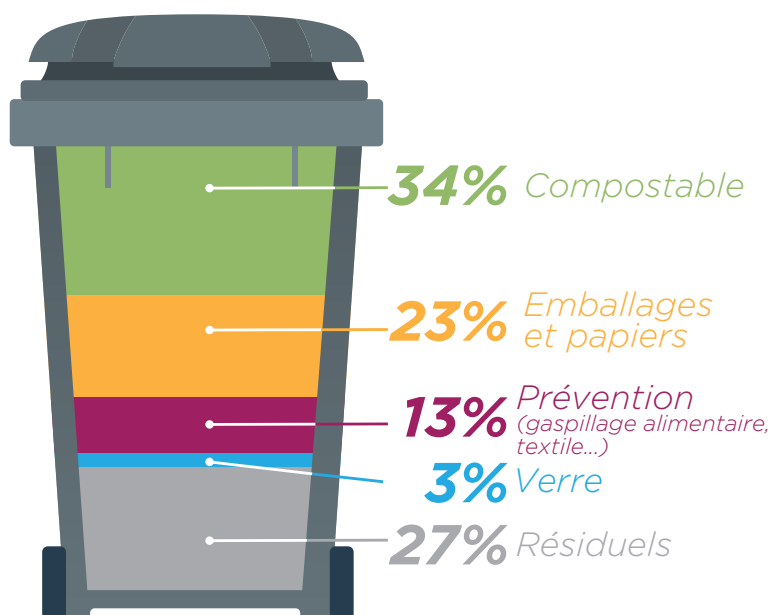
Le ratio global se rapproche de la moyenne régionale Hauts-de-France qui est de 648 kg/hab/an (source ADEME Sinoé 2022 habitat mixte à dominante urbaine).

Conclusion :

- Ratio d'ordures ménagères résiduelles globalement meilleur (inférieur) que les référentiels et en baisse pour la 1ère fois depuis 2018
- Ratio de recyclables très élevé
- Bon ratio de verre malgré une collecte en PAV
- Ratio déchèterie en forte baisse
- Ratio biodéchets bien supérieur aux référentiels, mais constitué presque exclusivement de déchets verts et non de restes alimentaires.
- Ratio global légèrement supérieur à la référence régionale

Pévèle Carembault possède de bons ratios de collecte pour les OMR, la collecte sélective et le verre. Cependant, elle est fortement pénalisée par son ratio de collecte de biodéchets bien trop élevé au regard des standards ; ce qui a une forte incidence sur les coûts.

4.6 Composition de la poubelle d'ordures ménagères



Les données présentées dans les infographies suivantes sont issues des campagnes de caractérisations de l'année 2021.

Cette campagne relève que les premiers gisements dans les ordures ménagères résiduelles sont les **déchets compostables** (c'est-à-dire les déchets alimentaires et les déchets verts) avec 34 % de la poubelle grise suivis des **déchets recyclables** (emballages plastiques, papiers, cartons) qui représentent environ 23 %. Les déchets qui pourraient être évités (6 % de gaspillage alimentaire - aliments non consommés, encore emballés - textiles dont les textiles sanitaires (couches, textiles hygiéniques etc.), petits électroménagers, etc.) représentent 13 % des OMR.

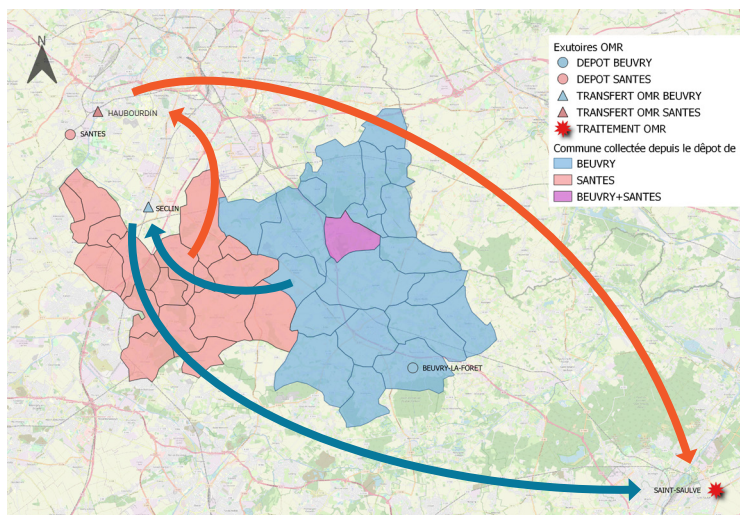
Seuls 27 % des déchets présents dans les OMR sont effectivement des déchets résiduels, soit environ 55 kg/hab.

La caractérisation montre une **importante marge de réduction** des déchets, notamment des biodéchets, des déchets recyclables, du gaspillage alimentaire et des textiles sanitaires. Les actions autour du compostage et du développement du faire soi-même ou de l'achat de produits réutilisables plutôt que jetables seraient ainsi pertinentes.

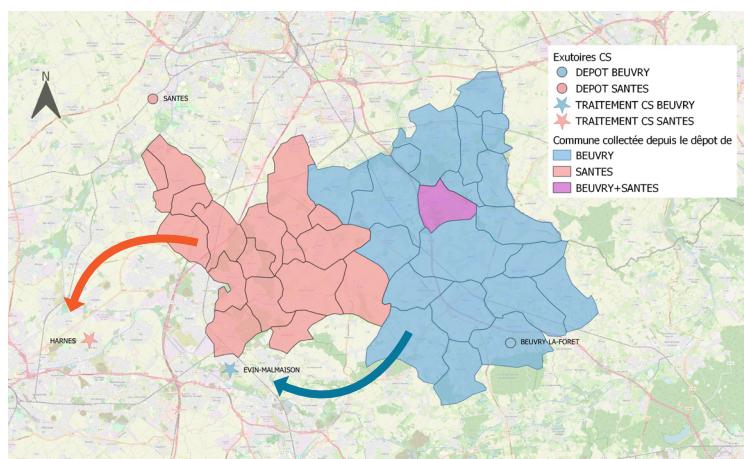
Par ailleurs, il est important de noter que beaucoup de déchets présents dans le sac d'OMR pourraient être triés (multimatériaux ou verre ou textiles) ou apportés en déchèteries (petit électroménager, métaux, etc.).

CHAPITRE 5 : LE TRAITEMENT DES DÉCHETS - ORGANISATION

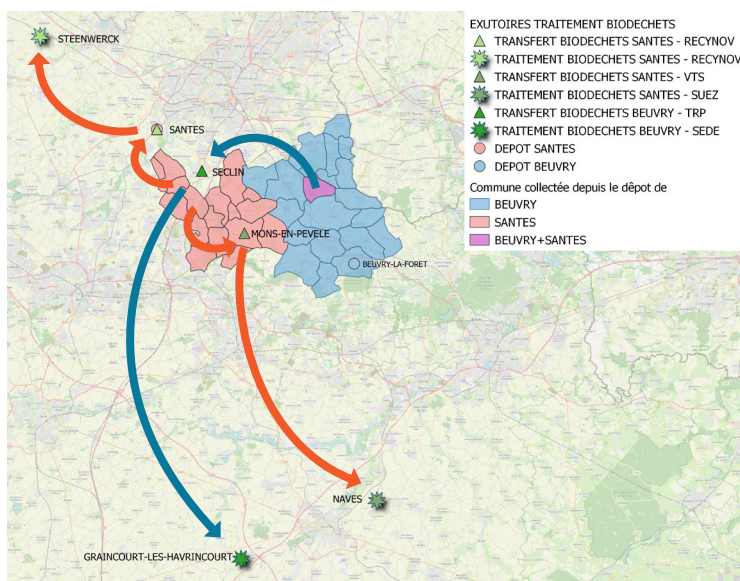
5.1 Localisation des unités de traitement pour les déchets collectés en porte à porte



Ordures ménagères (OMR)



Collecte sélective (hors verre)



Biodéchets

5.2 Type et lieu des traitements

	TYPE DE TRAITEMENT			Nature et lieu traitement
	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Elimination (décharge)	
Ordures Ménagères		X (89%)	X (11%)	Incinération (CVE) Ecovalor à Saint-Saulve (59)
Emballages	X (75%)	X (25% refus)		Centres de tri SYMEVAD à Evin-Malmaison (62) PAPREC à Harnes (62)
Verre	X			Verrerie OI à Wingles (62)
Biodéchets Porte à Porte	X			Unités de compostage : SEDE à Graincourt (62) SUEZ à Naves (59) RECYNOV à Steenwerk (59)
Encombrants Porte à porte	X (60%)		X (40%)	Centre de tri TRP Seclin (59)
Encombrants déchèterie	X (10%)		X (90%)	Site de transfert VALDEC à Beuvry-la-Forêt (59)
Gravats déchèterie	X			Carrière Dhainaut (59) Site RAMERY à Harnes (62) Sogemat à Haubourdin (59) Site transfert VALDEC à Beuvry-la-Forêt (59)
Déchets verts déchèteries	X			Sites compostage RAMERY à Harnes (62) SARL BLEUZE à Houplin-Ancoisne (59)
Plâtre déchèterie	X			SMDR à Haubourdin (59)
Bois déchèterie	X			Site préparation Bois chez RAMERY à Harnes (62) Site SMDR Haubourdin (59)
Amiante ciment déchèterie			X	ISDND VEOLIA à Boves (80)
Cartons déchèterie	X			Site de transfert VALDEC à Beuvry-la-Forêt (59)
Ferraille déchèterie	X			Site Baudalet à Haubourdin (59) Site Remed à Saint-André-lez-Lille (59) Site Suez RV Nord Est à Saint-Amand (59)
Mobilier/meuble déchèterie	X	X		Filière Eco-Mobilier
Déchets Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	X			Filière OCAD3E
Textile	X			Association LE RELAIS
DMS hors EcoDDS		X		ARF à Vendeuille (02)
DMS EcoDDS		X		Filière EcoDDS
Pneus	X			Filière ALIAPUR
Ampoules/néons				Filière OCAD3E
Piles				Filière Corepile
Radiographies				Recycl'm à Marseille
Huile végétale		X		GECCO à Avelin (59)
Huile minérale		X		ARF à Vendeuille (02)

CHAPITRE 6 : LE TRAITEMENT DES DÉCHETS – BILAN

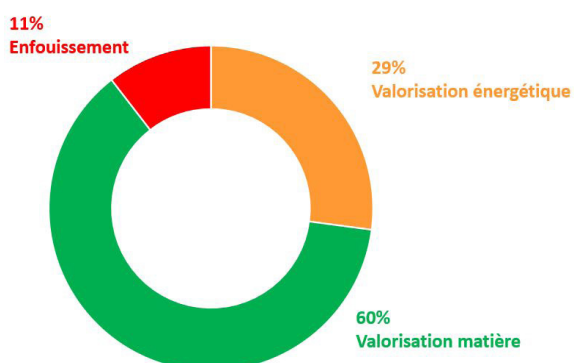
6.1 Taux global de valorisation

Le taux global de valorisation s'illustre par un « camembert » indiquant la totalité des quantités collectées et la part des tonnages orientés vers une valorisation matière, énergétique (incluant les refus de tri du process) ou enfouissement (décharge).

Indicateur :



Taux d'enfouissement bas et taux de valorisation matière élevé



6.2 Refus de tri

Les refus de tri sont constitués des erreurs de gestes de tri des habitants dans leur bac de tri sélectif.

Le taux moyen de refus de tri pour 2022 est de 23,7%. Il est en nette baisse par rapport à 2020 (30%) mais reste néanmoins trop élevé par rapport à la moyenne nationale pour un type d'habitat identique (20%).

Indicateur :



6.3 Performance énergétique du site de traitement des OMR et refus de tri de la collecte sélective

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées sur le Centre de Valorisation Énergétique d'ECOVALOR à Saint-Saulve (59).

Ce site présente une bonne performance énergétique : un rendement énergétique de 87,3% avec production d'électricité et eau chaude (réseaux chaleur). Il produit chaque année env 56 000 MWh, soit 455 kwh/tonne de déchets incinérés.

Les apports de déchets de Pévèle Carembault en 2022 sur ce site ont représenté la production de 7 795 000 kwh.

Indicateur :



CHAPITRE 7 : L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

7.1 Bilan des emplois générés par le service de collecte et traitement des déchets

Sont présentés ci-dessous les emplois directs connus. Ne figurent pas les emplois générés par le traitement des déchets et le recyclage.

	NOMBRE EQUIVALENT TEMPS PLEIN	DONT INSERTION (EN HEURES)
Service Déchets de Pévèle Carembault	7	
Collecte en porte à porte et bornes à verre		
ESTERRA	Environ 75	31 026 h
Nettoyage autour des bornes à verre (Interm'aide)	0,5	800 h
Collecte hippomobile des biodéchets sur 8 communes (meneurs et ripeurs)	1,5	
Transport des bennes de déchèteries	3	
Gardiennage des déchèteries	9	4 343 h
Tri de collecte sélective	7,5	4 900 h
Fourniture et livraison des bacs de collecte	2	

Au global, 105 Equivalents Temps Plein (ETP) participent à la gestion des déchets, dont 41 000 heures en insertion.

7.2 Sécurité au travail

Les principaux enjeux en matière de sécurité concernent les activités de collecte :
Pour le prestataire de collecte ESTERRA, les indicateurs sur la sécurité au travail sont :

		ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT	ACCIDENTS DU TRAVAIL SANS ARRÊT	ACCIDENTS DU TRAVAIL BÉNINS
BEUVRY-LA-FORET	Salarié	0	1	1
	Intérimaire	3	2	0
SANTES Pévèle	Salarié	2	1	2
	Intérimaire	0	1	0
Total 2022		9	9	3
Total 2021		5	5	3

CHAPITRE 8 : LE TRAITEMENT DES DÉCHETS – BILAN

8.1 Moyens d'informations

Les moyens d'informations déployés en 2022 par Pévèle Carembault sont :

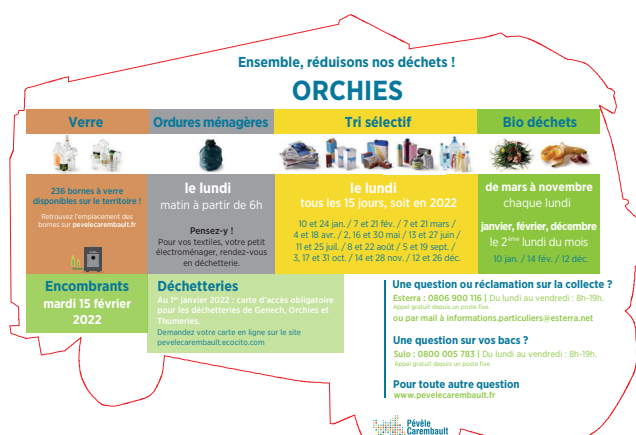
> Le calendrier de collecte 2022 par commune distribué toute boîte

> Le site internet de la collectivité rubrique déchets

<https://www.pevelecarembault.fr/mon-quotidien/gestion-des-dechets>

> La page facebook de la collectivité

> Les articles dans le MAG de la collectivité distribué toute boîte



8.2 Suivi des réclamations et demandes

8.2.1 / Numéro Vert Esterra

Les problèmes de collecte peuvent être signalés via le numéro vert d'Esterra : **0 806 900 116**.

Le nombre total d'appels 2021 est de **2 648**.

Le nombre total d'appels 2022 est de **1 994**.

Cela correspond à 0,03% du nombre de points (habitations) collectés par an, toutes collectes confondues.

8.2.2 / Numéro Vert SULO

Les problèmes de bac de collecte peuvent être signalés via le numéro vert de SULO : **0 800 005 783**.

8.2.3 / Boite mail du service de gestion des déchets

Les habitants peuvent contacter le service « gestion des déchets » de Pévèle Carembault via la boîte mail : **dechets@pevelecarembault.fr** ou par téléphone au **03 20 79 20 80**.



PARTIE 2

LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS



CHAPITRE 9 : MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

9.1 Les modalités d'exploitation

La quasi-totalité des prestations de précollecte, collecte et traitement des déchets sont confiées par contrat à des prestataires.

Seules sont réalisées en régie, les prestations suivantes :

- Nettoyage autour des bornes à verre
- Animation d'ateliers dans le cadre de la prévention
- Gestion du fichier des cartes d'accès déchèterie
- Collecte hippomobile

9.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

ENTREPRISES	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT 2022 €TTC
ESTERRA	Collecte en porte à porte des ordures ménagères, des biodéchets, des encombrants, de la collecte sélective Collecte du verre en apport volontaire	6 345 000
ECOVALOR (syndicat de traitement)	Traitement des OMR en incinération	1 990 000
SUEZ	Exploitation de 2 déchèteries	418 000
VALDEC	Exploitation d'1 déchèterie	191 000
SYMEVAD (syndicat de traitement)	Tri de la collecte sélective	590 000
PAPREC	Tri de la collecte sélective	490 000
VALDEC	Transport et traitement des déchets de déchèterie (encombrants, amiante, plâtre)	930 000
NICOLLIN	Transport et traitement du bois déchèterie	254 000
VALDEC	Transport et traitement des déchets verts de déchèterie	160 000
VALDEC	Transport et traitement des gravats de déchèterie	127 000
SULO	Fourniture et maintenance des bacs de collecte et bornes à verre	182 000
SUEZ	Tri des encombrants collectés en porte à porte	175 000
SEDE	Traitement des biodéchets collectés en porte à porte	333 000
SUEZ Organic	Traitement des biodéchets collectés en porte à porte	360 000
RECYNOV	Traitement des biodéchets collectés en porte à porte	135 000

CHAPITRE 10 : BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

La présentation du coût du service de façon globale et de son financement a pour vocation de rapprocher le coût aidé du service, des contributions versées par les usagers. Il donne une image du taux de couverture du financement du service public de prévention et de gestion des déchets. **Les données présentées ci-après sont des données « extracomptables » issues de la comptabilité analytique. Elles visent à refléter au plus juste le coût global de la gestion des déchets sur 1 an. A ce titre, elles peuvent différer des données du compte administratif.**

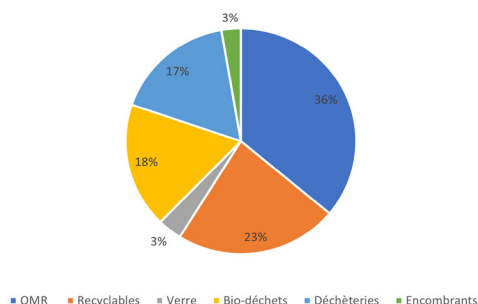
La structuration des données est celle de la Matrice ADEME. Chaque année, Pévèle Carembault saisit ses données techniques et financières dans une matrice nationale ADEME. Les tableaux présentés ci-après sont extraits de cette matrice.

10.1 Montant annuel des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

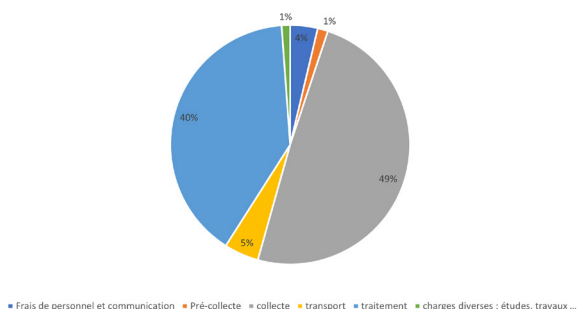
Charges de fonctionnement et investissement en €TTC par flux de déchets et par type de prestations

CHARGES en € TTC	OMR	Recyclables	Verre	Bio-déchets	Déchèteries	Encombrants	Total
Frais de personnel et communication	149 249	94 560	14 133	184 171	70 475	11 263	523 845
Pré-collecte	-	71 934	77 544	47 291	-	-	196 769
Collecte	2 590 922	1 731 322	369 842	1 457 017	608 675	195 634	6 953 411
Transport	182 448	35 036	-	45 450	396 293	-	659 227
Traitement	1 390 950	1 259 514	-	857 823	1 211 931	174 896	5 624 349
Charges diverses : études, travaux ...	16 579	13 316	18 114	8 262	104 743	-	161 014
	5 059 378	3 205 682	479 633	2 600 013	2 392 116	381 793	14 118 616

Répartition des charges par type de déchets



Répartition des charges par type de prestations



Frais de personnel :

- Charges de personnel du service déchets affectées par type de déchets au prorata des charges
- Charges des personnels de la collecte hippomobile affectées à 100% sur le flux « biodéchets »
- Charges communication : calendrier de collecte, flyer, ...

Précollecte :

- Charges d'achat de bacs et de bornes à verre
- Charges de maintenance de bacs et bornes à verre

Collecte :

- Charges de collecte en porte à porte et bornes à verre
- Charge de gardiennage et entretien des déchèteries

Transport :

- Charge de transfert des OMR et refus de tri
- Charge de transport des déchets issus des déchèteries
- Collecte hippomobile

Traitement :

- Charge de traitement par incinération, enfouissement, compostage, ...
- Charge de tri dans les centres de tri pour la collecte sélective

Charges diverses :

- Travaux dans les déchèteries
- Composteurs

CHARGES en € TTC	OMR	Recyclables	Verre	Bio-déchets	Déchèteries	Encombrants	Total
2021	3 964 902	3 015 526	485 976	2 648 428	3 273 263	322 810	13 710 905
2022	5 059 378	3 205 682	479 633	2 600 013	2 392 116	381 793	14 118 616

10.2 La taxe TGAP

La TGAP est la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Elle s'applique à toute tonne de déchets non valorisable qui est traitée par enfouissement (décharge) ou incinération. Cela va concerner :

- Les ordures ménagères résiduelles
- Les refus de tri de collecte sélective
- La part d'encombrants porte à porte et déchèterie non recyclés

Son montant est défini par la Loi de Finance de 2019.

Le législateur a prévu une forte augmentation de cette taxe pour favoriser la prévention et le recyclage. L'évolution de son montant est le suivant :

ENFOUISSEMENT	INCINÉRATION
18 €/t 2019 → 65 €/t 2025	3 €/t 2019 → 15 €/t 2025

L'impact financier est très important pour Pévèle Carembault :

Evolution prévisionnelle du montant de TGAP payée en k€

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total TGAP	k€ TTC	265 k€	302 k€	570 k€	691 k€	783 k€	897 k€	979 k€

Soit une augmentation de près de 300 000 €/an dès 2022 par rapport à 2019 jusqu'à un surcoût de 600 000 €/an en 2025.

10.3 Les recettes des Eco-Organismes

Le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), est une déclinaison opérationnelle du principe « pollueur - payeur » appliqué au domaine de la gestion des déchets. Codifié à l'article L. 541-10 du code de l'environnement et suivants, il oblige les metteurs sur le marché de certains produits à pourvoir ou à contribuer à la gestion des déchets qui en proviennent.

Ce principe est en œuvre dans plus de quinze filières en France, dont notamment celles des emballages ménagers et des papiers graphiques. Concrètement, la très grande majorité des producteurs répondent aujourd'hui à cette obligation en contribuant financièrement à un éco-organisme agréé par l'État.

Le principal Eco-organisme est la société CITEO. CITEO reverse les contributions perçues des metteurs sur le marché sous forme de soutiens financiers aux collectivités pour participer au financement du dispositif de collecte séparée, de tri et de recyclage des déchets d'emballages ménagers et des papiers graphiques. Pour obtenir ces soutiens à la tonne triée, les collectivités sont incitées ainsi à trier les déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques en atteignant, pour chaque matériau, des qualités fixées dans le cahier des charges liant l'éco-organisme à l'État (prescriptions techniques minimales) et précisées dans la demande d'agrément de CITEO (standard de qualité).

ECO ORGANISMES	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT RECETTES 2022 €TTC
CITEO	Soutien financier au recyclage des emballages (carton, plastique, verre, acier, aluminium)	1 424 659
CITEO	Soutien financier au recyclage des papiers	108 545
ECO MOBILIER	Collecte et traitement des DEA (déchets d'équipements d'ameublement) en déchèterie + Soutien financier	87 272
OCAD3E	Collecte et traitement des D3E en déchèterie + Soutien financier	41 976
ECODDS	Collecte et traitement des déchets ménagers spéciaux en déchèterie + Soutien financier	4 300

10.4 Les recettes de revente de matériaux

€HT	TYPE DÉCHETS	RECETTES 2022
Déchèterie	Cartons déchèteries	66 687
	Ferrailles déchèteries	128 630
	Batteries	4 370
	cartouches encres	45
	Huiles végétales	760
Collecte sélective	Cartonnettes (EMR)	169 276
	Papiers qualité 1,11	234 856
	Papiers qualité 1,02	34 043
	Emballages Plastiques (PET clair/PET foncé/PEHD)	328 621
	Emballages aluminium	30 977
	Emballages acier	39 547
	Emballages type briques alimentaires (5,03)	409
	Emballages en verre	117 846
TOTAL		1 156 060

10.5 le coût aidé du service public de gestion des déchets

Le coût aidé du service public est le coût restant à financer après déduction des recettes d'exploitation et des soutiens financiers des Eco-Organismes.

€TTC	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES-RECETTES = COUT AIDE
charges fonctionnement et investissement	14 118 616		
Redevance déchèteries professionnels		32 406	
Subvention		0	
Revente matériaux		1 168 162	
Soutien financier Eco-organismes		1 667 720	
TOTAL	14 118 616	2 868 287	11 250 329

Ce coût aidé peut être financé par la TEOM et/ou le budget général de la collectivité.

10.6 Les indicateurs financiers

Le coût complet 2022 :

COUT COMPLET €TTC/HAB	OMR	RECYCLABLES	VERRE	BIO-DÉCHETS	DÉCHÈTERIES	ENCOMBRANTS	TOTAL
Frais de personnel et communication	1,50 €	0,95 €	0,14 €	1,35 €	0,71 €	0,11 €	5,44 €
Pré-collecte	- €	0,75 €	0,81 €	0,50 €	- €	- €	2,04 €
Collecte	26,91 €	17,98 €	3,84 €	15,45 €	6,32 €	2,03 €	72,14 €
Transport	1,89 €	0,36 €	- €	0,48 €	4,12 €	- €	6,84 €
Traitement	22,02 €	13,08 €	- €	8,78 €	12,58 €	1,82 €	58,35 €
Charges diverses : études, travaux...	0,17 €	0,14 €	0,19 €	0,09 €	1,09 €	- €	2,31 €
TOTAL	52,49 €	33,26 €	4,98 €	26,65 €	24,82 €	3,96 €	146,48 €

Le coût aidé 2022 :

COUT COMPLET €TTC/HAB	OMR	RECYCLABLES	VERRE	BIO-DÉCHETS	DÉCHÈTERIES	ENCOMBRANTS	TOTAL
Frais de personnel et communication	1,49 €	0,30 €	0,09 €	1,35 €	0,57 €	0,11 €	4,33 €
Pré-collecte	- €	0,23 €	0,53 €	0,50 €	- €	- €	1,63 €
Collecte	26,70 €	5,60 €	2,54 €	15,45 €	5,10 €	2,03 €	57,49 €
Transport	1,88 €	0,11 €	- €	0,48 €	3,32 €	- €	5,45 €
Traitement	21,85 €	4,08 €	- €	8,78 €	10,16 €	1,82 €	46,50 €
Charges diverses : études, travaux...	0,17 €	0,04 €	0,12 €	0,09 €	0,88 €	- €	1,33 €
TOTAL	52,10 €	10,36 €	3,29 €	26,65 €	20,04 €	3,96 €	116,73 €

Le coût aidé à financer par la TEOM est de 116,7 €TTC/hab.

Il est légèrement supérieur à la moyenne régionale en €HT (source ADEME Sinoé 2022 habitat mixte à dominante urbaine)

- Pévèle Carembault : 107,2 €HT/hab/an
- Région Hauts-de-France : 105,3 €HT/hab/an

Les 3 principaux postes par flux de déchets sont :

- Les OMR : 52,1 €TTC/hab
- Les biodéchets : 26,7 €TTC/hab
- Les déchèteries : 20 €TTC/hab

Les 2 principaux postes par type de prestations sont :

- La collecte : 57,5 €TTC/hab
- Le traitement : 46,5 €TTC/hab

EVOLUTION DES COÛTS €TTC/HAB	2021	2022
Coût complet	143,69	146,48
Coût aidé	115,23	116,73

On constate une très légère hausse du coût aidé +1,31%.

10.7 Le financement du service

Les recettes du service sont composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), des recettes provenant des éco organismes ainsi que des recettes d'exploitation.

Ces recettes permettent de financer les charges correspondant aux coûts de fonctionnement, aux prestations de collecte et de traitement, ainsi que les charges d'amortissement éventuelles supportées par Pévèle Carembault (investissements liés aux moyens de pré-collecte, coût de construction et maintenance des équipements de collecte et de traitement ...).

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), qui n'est pas en lien direct avec le service rendu, est une taxe fiscale

additionnelle à la taxe sur les propriétés bâties dont elle suit les variations.

Le taux unique de TEOM pour l'ensemble des communes de Pévèle Carembault a été fixé en 2022 par le Conseil communautaire à 17,5%, soit une recette de 12 596 098€.

En 2022, le taux de couverture du service par la TEOM est proche de 100% = 112 %

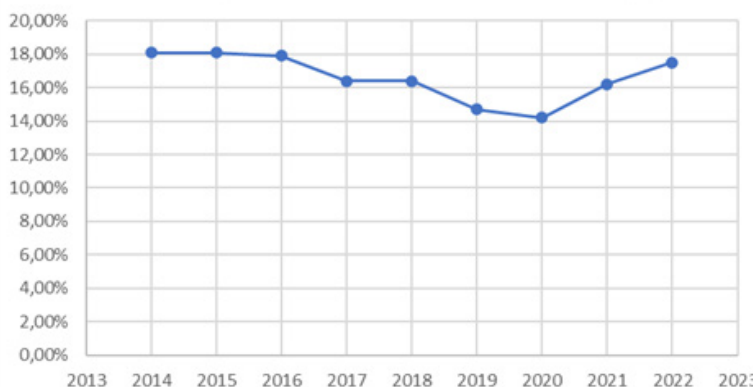
Cela signifie que les dépenses sont couvertes par les recettes, sans faire appel au budget général.

€TTC 2022	DEPENSES	RECETTES
Charges fonctionnement et investissement	14 118 616	
Redevance déchèteries professionnels		32 406
Subvention		0
Revente matériaux		1 168 162
Soutien financier Eco-organismes		1 667 720
TEOM		12 596 098
TOTAL	14 118 616	15 464 383

10.8 Evolution du taux de TEOM

	TAUX TEOM MOYEN PÉVÈLE CAREMBAUT (%)
2014	18,1%
2015	18,1%
2016	17,9%
2017	16,4%
2018	16,4%
2019	14,7%
2020	14,17%
2021	16,15%
2022	17,5%

Taux Moyen de TEOM Pévèle Carembault (%)



Le taux de TEOM moyen a augmenté par rapport à 2021 mais reste inférieur à celui de 2014/2015.

CHAPITRE 11 : ENJEUX RÉGLEMENTAIRES

Les objectifs réglementaires pour les déchets ménagers sont principalement définis par la loi de Transition Énergétique pour la croissance verte (LTECV /2015) et la loi Anti-Gaspillage pour une économie circulaire (LAGEC/2020) :

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES	2020	RÉSULTAT PÉVÈLE 2022	2023	2024	2025	2030	2035
Production de déchets ménagers (par rapport à 2010)		-15%				-15%	
Enfouissement des déchets (%/total déchets)		11%					<10%
Taux de valorisation matière (recyclage et organique) en % du total déchets	>55%	60%			>65%		
Extension des consignes de tri (% habitants desservis)		Prévisionnel 100% au 01/01/2023	100%				
Taux de réemploi (%/total déchets)		<5%				>5%	
Tri à la source des biodéchets (% habitants desservis)		100%		100%			



Objectif réglementaire de baisse de tonnage :

à ce jour, l'objectif est atteint. En effet, comme évoqué au chapitre 2.1, la production de déchets 2022 est inférieure de 15% à la production 2010.

Pour aller au-delà de ce résultat, Pévèle Carembault :

- s'est dotée d'un PLPDMA en janvier 2022 avec des objectifs de baisse de tonnages annuelle
- va revoir son schéma de collecte à effet au 01/01/2024
- mène une réflexion sur la mise en place de la tarification incitative



Objectif réglementaire de limitation de l'enfouissement :

avec un taux d'enfouissement de 11% en 2022, l'objectif de 2030 est quasiment déjà atteint.

En effet, Pévèle Carembault traite ses ordures ménagères et refus de tri en incinération et traite ses encombrants en centre de tri pour réduire au maximum la part de déchets enfouis.



Objectif réglementaire du taux de valorisation matière :

avec un taux de valorisation matière de 60% en 2022 l'objectif de 2020 est dépassé et l'objectif de 2025 est quasiment atteint. En effet, Pévèle Carembault a mis en place des collectes sélectives (biodéchets, verre, emballages) et de nombreuses filières de valorisation en déchèterie.



Objectif réglementaire lié au taux de réemploi :

à ce jour, l'objectif de 5% de réemploi sur le gisement global n'est pas atteint.

Néanmoins, il existe sur le territoire des ressourceries (Don de Soi et Cidre) et des Repairs Cafés mais dont les données (tonnages) ne sont pas consolidées.



Objectif réglementaire relatif au tri à la source des biodéchets en 2024 :

La loi définit deux options :



Collecte séparée pour valorisation



Compostage individuel ou partagé

En 2022, Pévèle Carembault dispose déjà d'une collecte séparée des biodéchets en porte à porte et déploie en plus le compostage à domicile. L'objectif réglementaire est donc quasiment atteint :

- 100% des usagers (hors collectif) ont accès à la collecte des biodéchets en porte à porte
- et en plus près de 10% des foyers sont équipés de composteurs



Objectif réglementaire relatif à l'extension des consignes de tri :

Pévèle Carembault a prévu de respecter l'échéance du 1er janvier 2023. Elle prévoit de communiquer auprès des habitants sur les nouvelles consignes de tri fin 2022 et a déjà passé des marchés de tri avec des centres de tri lui permettant de trier ces nouvelles résines plastiques.

CHAPITRE 12 : PERSPECTIVES

Pour répondre aux enjeux réglementaires, financiers et environnementaux de la gestion des déchets ménagers, Pévèle Carembault a défini et délibéré sur un nouveau schéma de collecte en novembre 2022 :

- Déploiement des actions du PLPDMA 2022-2026
- Mise en place de l'extension des consignes de tri dès le 1er janvier 2023.
- Harmonisation de la couleur jaune pour les bacs de tri sélectif pendant le second semestre 2023 avec la dotation de nouveaux bacs pucés
- Dotation pour l'ensemble des usagers en bacs pucés pour la conteneurisation des ordures ménagères pendant le second semestre 2023
- Démarrage du nouveau schéma de collecte au 1er janvier 2024.





Contact :

Place du Bicentenaire 59710 Pont-à-Marcq

tél : 03 20 79 20 80

mail : dechets@pevelecarembault.fr

www.pevelecarembault.fr

 @PeveleCarembault